

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine RODRIGUEZ, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Mme BERSANS Sandrine, M. BIELLE Yannick, Mme BRUN Isabelle, Mme CLASTRE Françoise, Mme HOURS Sandrine, Mme LACAVE-PISTAA Sarah, M. LACAVE-PISTAA Sébastien, M. MICHON Olivier, M. PIAT Xavier, Mme RODRIGUEZ Martine, M. SANCHEZ Jérôme

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

M. MAZOU Jean-Marc

Date de la convocation
01 mars 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. MAZOU Jean-Marc

Date d'affichage
01 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <sup>A</sup>(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Mme BRUN Isabelle

21 mars 2024
et publication du
21 mars 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mme le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à AUBERTIN

Le Maire Martine RODRIGUEZ

